



**GRAND PORT MARITIME DE GUYANE**  
**ACTIVITÉS DE DRAGAGE DU CHENAL DU KOUROU**

**Commune de Kourou**

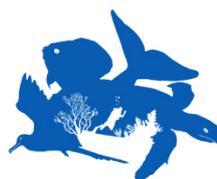
**NOVEMBRE 2020**

---

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**  
**NOTE COMPLÉMENTAIRE**

---

<p><b>GRAND PORT MARITIME DE GUYANE</b></p>	<p><b>HYDRECO GUYANE</b></p>
<p>Direction de l'Infrastructures et de l'Exploitation</p>	<p>Laboratoire Environnement de Petit Saut</p>
<p>Port de Dégrad-des-Cannes RN 3</p>	<p>BP 823 _ 97388 Kourou Cedex</p>
<p>97354 REMIRE/MONTJOLY</p>	<p>Tel : 0594 32 40 79 / 0694 40 39 39</p>
	<p>Fax : 0594 32 21 29</p>



**Aquasearch**  
AQUATIC SCIENCE



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>REMARQUES ET COMPLEMENTS</b>	<b>3</b>
2.1	ZNIEFF	3
2.2	SENSIBILITE DES ESPECES AUX NUISANCES ACCOUSTIQUES	4
2.3	CAMPAGNE DE LA « PLANETE REVISITEE »	6
2.4	GUIDE NATIONAL SUR LES IMPACTS DU BRUIT EN MILIEU MARIN	7

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA ZNIEFF "ÎLES DU SALUT ET BANC DE LAMOTTE-PICQUET" (SOURCE : INPN/MNHN) .....	3
FIGURE 2 : LOCALISATION DE LA ZNIEFF "ÎLES DU SALUT ET BANC DE LAMOTTE-PICQUET" (SOURCE : INPN/MNHN) .....	4
FIGURE 3 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES GAMMES DE FREQUENCE .....	6

## TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES SENSIBILITES DES GROUPES D'ESPECES AU SONS SUBAQUATIQUES..	5
---	---

## 1 PRESENTATION DU CONTEXTE

Le Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale pour les activités de dragage du chenal du Kourou sur la commune de Kourou.

Ce dossier a suscité des remarques de la part du service instructeur et des services associés.

## 2 REMARQUES ET COMPLEMENTS

### 2.1 ZNIEFF

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a indiqué que la ZNIEFF de type 1 des Îles du Salut n'avait pas été référencée dans le dossier initial.

Cette ZNIEFF est relative aux trois îlots d'origine volcanique (Ile du Diable, Ile Royale, Ile Saint-Joseph) des Iles du Salut. Outre les habitats rocheux, le secteur des îles du Salut est composé de substrats meubles constitués de vase et de sable plus ou moins grossier.

La ZNIEFF des îles du Salut exclut les trois îlots. Les parties rocheuses et escarpées situées sur le pourtour de chaque îlot ont été intégrées à la ZNIEFF ; celles-ci étant recouvertes à marée haute et soumises à la colonisation de la faune marine.

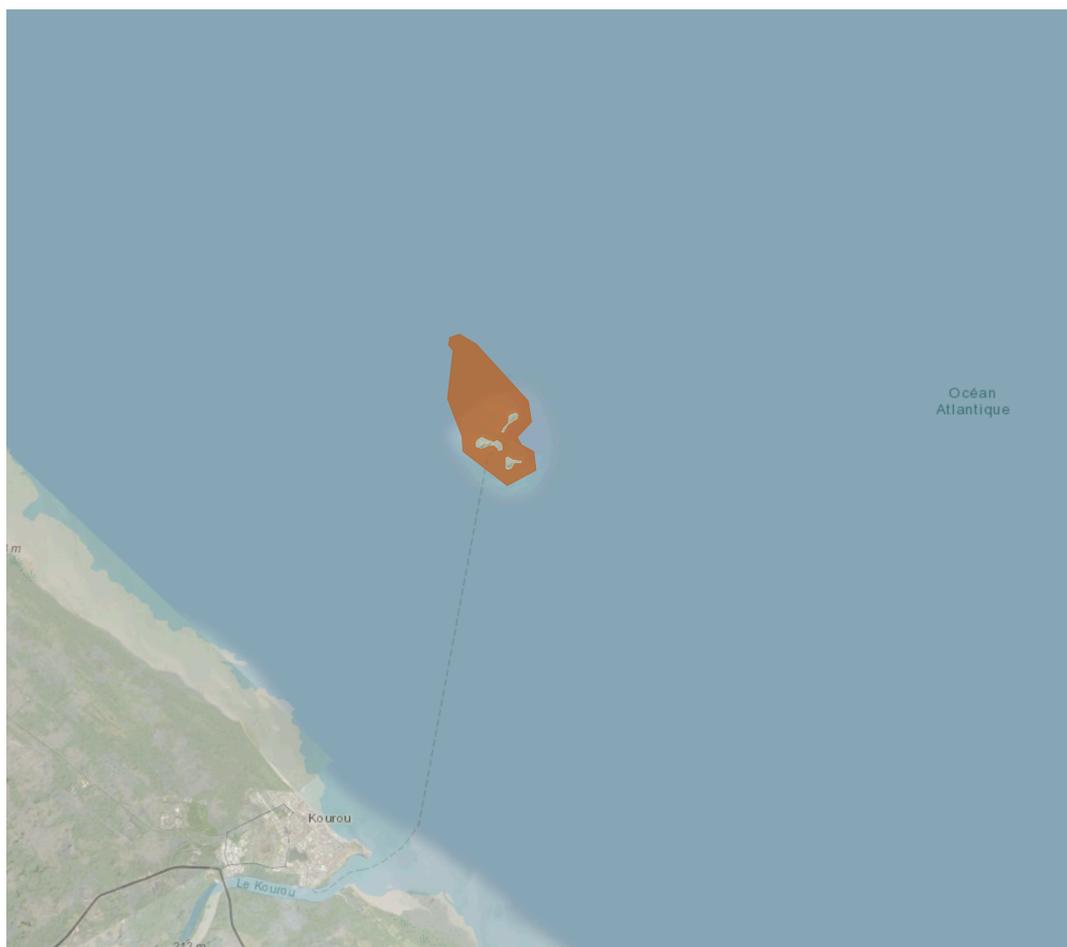


Figure 1 : Localisation de la ZNIEFF "Îles du Salut et banc de Lamotte-Picquet" (Source : INPN/MNHN)

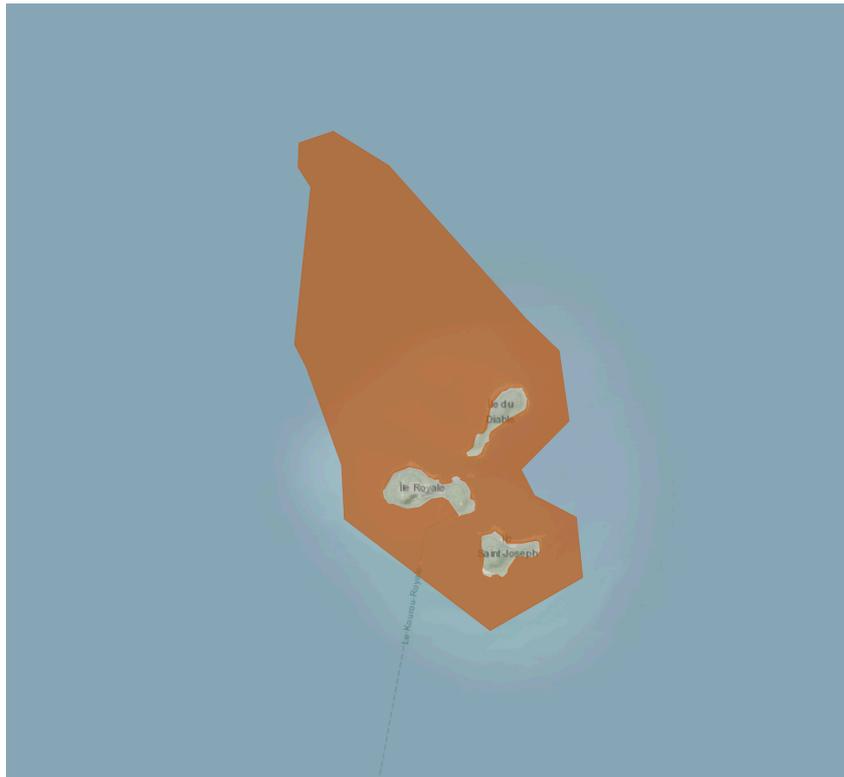


Figure 2 : Localisation de la ZNIEFF "Îles du Salut et banc de Lamotte-Picquet" (Source : INPN/MNHN)

Au sein de cette ZNIEFF, le Dauphin de Guyane (*Sotalia guianensis*) y est régulièrement observé. Plus rarement, d'autres espèces de mammifères marins sont rencontrées dans la zone. La présence de ces animaux s'explique par une turbidité moins importante qu'à la côte, des eaux plus profondes mais aussi par la présence de grosses proies qui attireraient donc des espèces évoluant sur le plateau continental et en domaine océanique.

Des tortues marines sont aussi fréquemment observées, notamment des Tortues luths (*Dermochelys coriacea*) et de nombreux juvéniles de Tortues vertes (*Chelonia mydas*) qui s'alimentent sur les roches. Cette ZNIEFF représente un lieu de passage vers les sites de pontes du littoral.

Quant à l'avifaune, elle y est moins diversifiée que sur la côte. On y observe plutôt des oiseaux marins et quelques limicoles.

Les îles du Salut représentent également un haut lieu de la pêche de loisir ce qui confirme la présence de nombreuses espèces de poissons

## 2.2 SENSIBILITE DES ESPECES AUX NUISANCES ACCOUSTIQUES

L'OFB a sollicité une synthèse sur la sensibilité des espèces aux nuisances acoustiques.

Les éléments indiqués ci-après sont extraits du dossier de demande d'autorisation environnementale et reprend les données relatives aux nuisances acoustiques et à la sensibilité des espèces.

Tableau 1 : Synthèse des sensibilités des groupes d'espèces au sons subaquatiques

Etudes de 2018		Guide national de 2020 <sup>1</sup>	
Sensibilité par groupe d'espèces	Gamme de fréquence des navires recensées lors de l'étude de 2018	Sensibilité par groupe d'espèces	Fréquences maximales d'énergie
<p><b>Lamantins</b></p> <p>De 20 à 46 000 Hz avec une sensibilité maximale de 16 000 à 18 000 Hz</p>	<p>Porte container 200 à 30 000 Hz</p> <p>Drague 100 à 8 000 Hz</p>	<p>Mammifères marins De 10 Hz à 200 kHz</p>	<p>Les dragues aspiratrices en marche et les dragues suceuses émettent, selon le guide national des préconisations pour limiter l'impact des bruits sous marins sur la faune marine des fréquences comprises entre 100 et 500 Hz</p>
<p><b>Tortues</b></p> <p>La plupart des tortues détectent les fréquences inférieures à 1 000Hz</p>	<p>Pirogue 2 000 à 20 000 Hz</p> <p>Bateau de plaisance 1 400 à 20 000 Hz</p> <p>Bateau de pêche 5 000 à 30 000 Hz</p>	<p>Tortues Entre 30 et 2 000 Hz</p>	
<p><b>Poissons</b></p> <p>La majorité des poissons détecte les fréquences comprises entre 500 et 1 000Hz</p> <p>Certains peuvent détecter des fréquences proches de 3 000 Hz</p>	<p>Marine Nationale 100 à 20 000 Hz</p> <p>Semi Rigide 1 400 à 20 000 Hz</p>	<p>Poissons Entre 50 et 300 Hz</p>	
<p><b>Dauphins</b></p> <p>Les dauphins utilisent une zone de fréquence comprise entre 10 kHz et 30 kHz lors de leurs différentes activités.</p> <p>En présence de navires, ils utilisent des fréquences plus basses proches de 0</p>		/	
		/	

<sup>1</sup> Guide sur les préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine (Juin 2020)

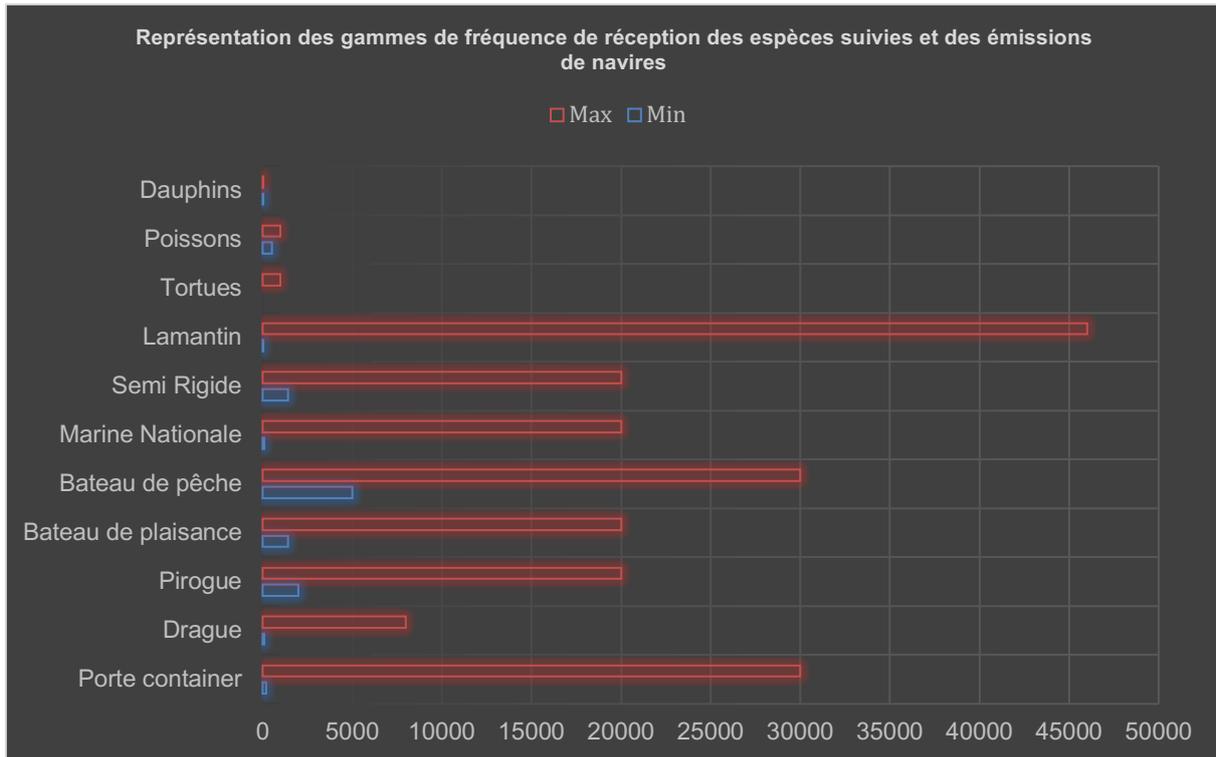


Figure 3 : Représentation graphique des gammes de fréquence des espèces marines et des navires vus dans la zone d'étude

### 2.3 CAMPAGNE DE LA « PLANETE REVISITEE »

L'OFB a indiqué que les données « récentes » issues de la campagne d'inventaire en milieu marin « la planète revisitée » n'avaient pas été intégrées au dossier.

Les données ont été acquises lors de la campagne de la planète revisitée en 2014. En ce sens, il nous semble que ces données ne correspondent pas au caractère récent qu'exige un tel dossier. Il n'est pas non plus prévu d'autres campagnes en Guyane sur le milieu marin.

A titre d'information néanmoins, l'expédition de « la planète revisitée » sur la partie marine s'était déclinée en deux volets : un volet hauturier (21 juillet / 11 août 2014), pour l'échantillonnage du benthos du plateau continental et de ses accores (30 à 800 mètres de profondeur), sur le navire océanographique vénézuélien Hermano Gines ; et un volet côtier (22 septembre / 7 octobre 2014), pour l'échantillonnage du benthos dans la frange littorale de 0 à 20 mètres, aux Iles du Salut (*source : la planète revisitée.org*)

Ces données avaient par ailleurs été intégrées dans la première version du dossier déposé en 2016. L'autorité environnementale qui s'était prononcée en 2017 avait conclu que les évaluations environnementales basées sur de la bibliographie nécessitaient d'être complétées par des études et des inventaires complémentaires et ne pouvaient suffire à l'analyse du projet et de ses impacts potentiels sur le milieu marin.

Il est nécessaire de rappeler qu'une partie des experts présents en 2014 a mené les études de 2018 qui répondaient aux attentes de l'autorité environnementale. En outre les études de 2018 étaient ciblées sur l'activité de dragage et apportaient donc des informations beaucoup plus pertinentes pour l'évaluation environnementales du projet et du dossier que les données génériques recueillies en 2014.

Enfin, il est également nécessaire de rappeler que l'autorité environnementale s'est prononcée une nouvelle fois sur ce dossier en décembre 2019 et a décidé de ne pas soumettre le dossier

à une nouvelle évaluation environnementale considérant « *les moyens déployés pour mettre en œuvre les recommandations de l’Autorité environnementale sur le dragage du Kourou et les inventaires détaillés [réalisés]* » (source : Décision de l’autorité environnementale n°F – 003 – 19- C – 0111 en date du 23 décembre 2019).

Au regard des ces éléments, les données des campagnes de l’expédition de la « planète revisitée » ne sont pas incluses dans la présente note complémentaire.

#### 2.4 GUIDE NATIONAL SUR LES IMPACTS DU BRUIT EN MILIEU MARIN

L’OFB a précisé que devaient être prises en compte les recommandations du guide national sur les impacts du bruit en milieu marin

Il est important de préciser en préambule que le dossier de demande d’autorisation environnementale a été déposé auprès du service instructeur le 16 juillet 2020.

Le guide mentionné par l’OFB date de juin 2020 et sa diffusion a été initiée après la date du dépôt en juillet 2020 (source de la date de diffusion : Ministère de la Transition Ecologique).

Cependant, les informations fournies par ce guide sont intégrées dans la présente note (cf. supra).

En outre le guide fournit des éléments relatifs à la limitation des impacts pour les activités maritimes similaires au dragage. Le tableau suivant reprend les éléments fournis dans le guide et les compare aux propositions des mesures émises dans le dossier de demande d’autorisation environnementale.

Guide national de 2020 <sup>2</sup>	Propositions du dossier initial
<b>Conception des coques et hélices de façon à réduire la cavitation (Le ministère précise que la limite de cette proposition est qu’elle ne peut pas s’appliquer aux navires déjà existants)</b>	/
<b>Maintenance des navires pour réduire les frottements</b>	/
<b>Réduire la vitesse des navires</b>	Réduction des vitesses lors des phases de transit et de dragage + Limitation des bruits impulsifs + Mise en marche progressive des moteurs
<b>Mettre en place des procédures de suivi de présence et d’éloignement avec surveillance visuelle et acoustique</b>	Etude complémentaire incluant un monitoring visuel et acoustique ainsi qu’un catalogue de photo-identification

<sup>2</sup> Guide sur les préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d’origine anthropique sur la faune marine (Juin 2020)